TNDA AVOCATS

TNDA est un cabinet spécialisé en droit du travail, droit de la sécurité sociale et droit pénal.

CSRD : Un guide de l'AFA pour aider les entreprises dans leur reporting de durabilité

La directive CSRD impose aux entreprises de nouvelles obligations de reporting extra-financier à partir de 2025. L'Agence Française Anticorruption (AFA) a récemment publié un guide pour aider les entreprises à intégrer les indicateurs anticorruption dans leur reporting de durabilité. Ce guide est essentiel pour comprendre comment se conformer aux exigences de la directive européenne CSRD.

COMPRENDRE LES NOUVELLES OBLIGATIONS DE LA DIRECTIVE CSRD

La directive CSRD, transposée en droit français, impose aux entreprises de publier des informations sur leur politique de lutte anticorruption. Pour les entreprises déjà soumises à la loi Sapin 2, ces obligations ne devraient pas poser de problème majeur. En revanche, les entreprises qui ne remplissent pas les critères de l'article 17 de la loi Sapin 2 doivent adopter une approche proactive. Cela signifie mettre en place progressivement un dispositif de conformité pour répondre aux exigences de la directive CSRD.

LES AVANTAGES D'UNE CONFORMITÉ PROACTIVE

Pour les entreprises non assujetties à la loi Sapin 2 mais concernées par la CSRD, l'AFA souligne plusieurs avantages à mettre en œuvre un dispositif anticorruption. Cela inclut une meilleure protection contre les risques de corruption, une défense renforcée en cas de poursuites judiciaires, et une anticipation des obligations futures. De plus, cela facilite l'évaluation par les partenaires commerciaux et l'accès aux financements, tout en offrant un avantage concurrentiel grâce à une démarche éthique continue.

LES HUIT PILIERS DE LA CONFORMITÉ SELON LA LOI SAPIN 2

Pour se conformer à la directive CSRD, l'AFA recommande aux entreprises de s'appuyer sur les huit piliers de la loi Sapin 2. Ces piliers incluent la cartographie des risques, le code de conduite, le dispositif d’alerte anticorruption, et bien d'autres. En adoptant ces mesures, les entreprises peuvent non seulement se conformer aux exigences légales, mais aussi renforcer leur position sur le marché en tant qu'entités éthiques et responsables.

En conclusion, la mise en œuvre des indicateurs anticorruption de la directive CSRD est une étape incontournable pour les entreprises françaises. En adoptant une démarche proactive et en s'appuyant sur les recommandations de l'AFA, les entreprises peuvent non seulement

se conformer aux nouvelles obligations, mais aussi tirer parti des nombreux avantages qu'offre une politique de conformité robuste.

Retrouvez nos classements et distinctions sur notre site

TNDA figure parmi les 50 cabinets de droit social répertoriés dans le supplément "Droit Social" du FIGARO Partner, du 12/01/2024
Cliquez pour lire le supplément du Figaro : https://www.calameo.com/read/0055763745db3b36cabfa

Et suivez-nous sur LinkedIn en cliquant ci-dessous...

J'y vais !

Retrouvez tous nos classements et récompenses, les derniers articles de nos associés sur notre site : www.tnda.eu !

J'y vais !

J'y vais !

01 58 36 56 56

12 rue de Berri
75008 Paris

e.durand-gasselin@tnda.eu

Voir dans le navigateur | Se désinscrire